



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

papier et carton

Question écrite n° 69973

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'évolution de la situation du groupe Otor, l'une des principales entreprises dans le secteur de l'emballage en carton ondulé. Le différend entre le fonds d'investissement américain Carlyle, et Otor SA, Otor Finance et Otor Participation vient d'être tranché en faveur du groupe américain. Celui-ci demandait l'application du pacte d'actionnaires, eu égard aux objectifs de rentabilité non atteints, et la transformation d'obligations détenues par Carlyle en actions, lui permettant ainsi de devenir majoritaire au sein de l'entreprise. Pour autant, cette décision rendue en faveur d'un fonds d'investissement américain inquiète tous les salariés du groupe qui craignent désormais un démantèlement pur et simple de leur groupe. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les dernières évolutions sur ce dossier, et notamment l'action éventuelle que pourrait exercer son ministère pour éviter une telle conséquence.

Texte de la réponse

Suite à plusieurs décisions de justice, le groupe Carlyle est devenu l'actionnaire majoritaire d'Otor Finance, société de contrôle d'Otor. Ceci a été constaté par les assemblées générales d'Otor Finance et d'Otor réunies le 28 juin 2005 qui ont installé une nouvelle équipe dirigeante. Cette dernière a indiqué qu'elle ne voulait pas démanteler l'un des premiers groupes de l'emballage en carton ondulé en France, présent sur les différentes étapes de la filière, collecte et valorisation des papiers, fabrication des papiers recyclés, préimpression, fabrication des cartons ondulés, découpes à plat et mécanisation chez le client. La stratégie commerciale fondée sur l'innovation et l'allègement des grammages va être poursuivie. L'ambition est de développer le groupe à l'échelle européenne. Suite à un audit effectué par un consultant extérieur, la direction d'Otor a choisi de restructurer la société Papeterie de Rouen, fortement déficitaire, en arrêtant deux lignes de production. Ceci se traduit par le départ de cent vingt et une personnes dans le cadre de la procédure initiée en mai dernier. Dans le même temps, un effort particulier de réduction des coûts énergétiques est entrepris pour permettre à cette usine de revenir à l'équilibre. À cet effet, l'entreprise a regroupé des générateurs sur ce site et a confié la gestion de ce centre de production d'énergie à une entreprise extérieure. L'État sera très attentif à la qualité des mesures proposées par l'entreprise sur le plan social et le plan économique. Il a manifesté sa volonté d'anticiper les évolutions de l'activité dans le bassin d'emploi. Ses services sont, en liaison avec Otor, tout particulièrement mobilisés pour attirer des projets de création d'entreprises sur le site. Otor est disposé à céder les terrains nécessaires aux acteurs qui se montreraient intéressés. Ainsi, des projets d'implantation sont à l'étude depuis plusieurs mois. La revitalisation du site est ainsi déjà commencée comme le montre, par exemple, l'accord que vient de signer Otor avec le groupe Véolia pour la réalisation d'un centre de tri qui pourrait employer jusqu'à cent cinquante personnes. Enfin, l'État intervient sur le bassin de Rouen au travers de l'augmentation des capacités du port ou encore par la résorption des friches portuaires dans les quartiers ouest de Rouen avec l'Établissement public foncier Normandie.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69973

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6750

Réponse publiée le : 25 juillet 2006, page 7812